

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3158

présenté par
M. Le Fur

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Substituer aux mots :

« être humain »

les mots :

« personne majeure en état d'exprimer sa volonté au moment de sa demande ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de rédiger cet article en coordination avec les termes de l'article L. 1111-11 du code de la santé publique.